



PACS transfrontalier: impots?

Par **Marc_**, le **12/08/2018** à **22:15**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire francais et ma copine travaille en Suisse (canton de Zurich). On pensait se pacser, mais les forums en ligne sur les impositions fiscales m'ont fait peur. Avec une résidence en France et mon salaire beacoup plus faible que le sien, est-ce que je devrais payer beaucoup plus d'impots?

Si moi je gagne environ 1.700 euros par mois et elle l'équivalent d'environ 3.200 euros par mois, est ce que donc je devrais payer les impots sur 1.700+3.200 euros? Meme si elle rentre en France que le weekend et que donc son domicile est en Suisse?

J'ai aussi trouvé sur le site internet de la Direction des finances publiques, une publication qui mettait en question tout ca sur la base de "residence fiscale". Je vous met ici le lien, parce que je dois avouer d'avoir du mal à suivre tous ces textes qui racontent l'un le contraire de l'autre.

Si donc on avait deux résidences fiscales differentes, est-ce qu'on payerait chacun ses impots à soi?

Je vous remercie bien

Par **Visiteur**, le **13/08/2018** à **15:21**

Bonjour,

Pour les cantons de Genève, ZURICH, Argovie, les impôts sont prélevés à la source (en Suisse) Vous êtes tenu de déclarer vos revenus en France mais vous ne paierez pas d'impôt sur ces revenus.

Peut-être est-il bon pour vous d'adhérer à une asso.

<https://www.frontalier.org/impots-frontalier-france.htm>